



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

*Reçu ADNA
le 7/4/2018*

Cannes, le 05 AVR. 2018

**Monsieur Patrick CIPRIANI
Directeur Général de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry FARMAN
75720 PARIS Cédex 15**

*Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Maire de Cannes
Vice-président du Département des Alpes-Maritimes*

*Ref : PCM/2018/D/MSL
Dossier suivi par : P. CARASSOU-MAILLAN
Objet : Approches Aéroport Cannes Mandelieu*

Monsieur le Directeur,

Lors de la dernière Commission Consultative de l'Environnement (CCE) du 23 juin 2017, Monsieur le Sous-Préfet avait demandé que soit étudiée rapidement par la DGAC la faisabilité d'une approche de la piste de l'aéroport Cannes Mandelieu par la trajectoire Nord-Ouest qui aurait l'avantage de réduire les nuisances de l'actuelle approche VPT 17 en répartissant mieux les approches d'atterrissage.

Une réponse technique a été présentée lors d'une réunion à l'aéroport le 10 janvier 2018 reprenant les conclusions qui avaient déjà été rendues lors de la CCE de 2016 : « Il n'existe pas de solution à court terme mais les évolutions techniques et réglementaires dans le domaine du guidage satellitaire peuvent ouvrir des perspectives à moyen terme. »

Or, ce qui est demandé par les riverains et par les maires des communes survolées, c'est justement de trouver à court terme des solutions alternatives d'approche qui puissent diminuer les nuisances actuelles des personnes situées dans la trajectoire actuelle dite « du trombonne ».

Pour ces raisons, j'ai adressé le 29 janvier 2018 un courrier au Président de l'ADNA qui m'interrogeait, pour lui réaffirmer ma position dans ce dossier à savoir « qu'un travail avec la DGAC sur les possibilités d'assouplissement de la réglementation en vigueur pour cette approche Nord-Ouest doit être réalisé dans les meilleurs délais afin d'obtenir à court terme l'autorisation d'une approche expérimentale à vue pour certains types d'aéronefs sans la nécessité d'un équipement de navigation satellitaire. »

C'est l'esprit même de l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet lors de la CCE du 23 juin 2017.

Je vous demande donc de bien vouloir examiner avec vos services la possibilité de mettre en place avant l'été, à titre expérimental, cette approche pour les avions de catégorie A et B qui sont les appareils les plus courants pour cet aéroport, en réduisant les contraintes techniques, qui nous sont opposées aujourd'hui par votre administration.



Agglomération Cannes Lérins
CS 50 044 - 06414 CANNES Cedex
Tél : 04.89.82.27.00. - Fax : 04.89.82.27.20.
www.cannespaysdelerins.fr

Cette période expérimentale d'une durée limitée nous permettra de tirer un bilan environnemental et de mesurer l'impact apporté sur la réduction des nuisances actuellement constatées.

Enfin le Directeur de l'aéroport, très favorable à ce qu'une solution technique soit trouvée, s'est dit prêt, lors de la réunion technique du 14 mars 2018, à consulter les compagnies de jets privées pour permettre cette nouvelle approche en bonne intelligence au niveau du trafic aérien.

Je vous remercie d'avance de votre intervention dans cet important dossier pour notre bassin de vie.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le Président,



David LISNARD

Copies :

- Monsieur Patrick GANDIL, Directeur Général de la DGAC ;
- Monsieur Thierry POLLET, Directeur de l'aéroport Cannes Mandelieu ;
- Monsieur Albert DAUPHIN, Président de l'ADNA.